



La Manitoba Teachers' Society reconnaît les jeunes apprenants qui démontrent de la compassion, de l'abnégation, du leadership et de la créativité dans la promotion du bien-être humain. Les Prix de la jeunesse humanitaire de la MTS visent à reconnaître officiellement les efforts, les contributions et les réalisations humanitaires de ces jeunes apprenants.

CONDITIONS DE REMISE DES PRIX

1. Les noms **doivent** être épelés correctement (**en lettres moulées**) pour éviter les erreurs sur les certificats et les médailles.
 2. Pour être admissible aux prix, les candidats.es doivent :
 - a) être des élèves de la Maternelle à la 12^e année inscrits à une école publique du Manitoba;
 - b) consentir à être candidate ou candidat pour un prix.
 3. Pour soutenir la candidature d'un.e élève, il est impératif que le présentateur ou la présentatrice :
 - a) remplisse un formulaire de soumission de candidature; et
 - b) joigne un témoignage écrit qui :
 - i) décrit les réalisations de la candidate ou du candidat et comment *la compassion, l'abnégation, le leadership, et la créativité sont évident dans son travail*;
 - ii) n'excède pas 500 mots; et
 - iii) ne peut avoir été rédigé par la candidate ou le candidat.
 4. Les formulaires de soumission de candidature peuvent être reprographiés. Vous pouvez vous procurer de formulaires additionnels au **mbteach.org** ou aux coordonnées suivantes :

Jan Wehner, adjointe administrative, gestion
The Manitoba Teachers' Society
191, rue Harcourt
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2
Téléphone : (204) 888-7961, poste 263
Télécopieur : (204) 831-0877
Courrier électronique : jwehner@mbteach.org
 5. Les formulaires de soumission de candidature et le matériel d'appui deviennent la propriété de la Manitoba Teachers' Society. La MTS se réserve le droit d'annoncer les détails des prix et les noms des récipiendaires et des présentateurs et des présentatrices.
 6. Tous les formulaires de soumission de candidature doivent être reçus par la Manitoba Teachers' Society **au plus tard le mardi 12 janvier 2010 à 16 h.**
 7. Toutes les soumissions de candidature doivent être accompagnées d'un formulaire dûment rempli et d'une description du travail et/ou des efforts humanitaires qui rendent le candidat ou la candidate admissible à un prix.
 8. Les particuliers et les groupes ne peuvent pas soumettre de formulaires de soumission de candidature pour leurs propres réalisations humanitaires.
 9. Pour de plus amples renseignements sur la candidature d'un groupe, veuillez consulter le formulaire de soumission de candidature d'un groupe.
 10. Ces prix ne sont nullement académiques ou athlétiques.
- * **Des projets pour lesquels les élèves ont obtenu un crédit ne seront pas considérés pour un prix.**